

PROTOCOLE DE SECURITE Version – 2018

Permanent à compter du : 20/01/2018 Ponctuel du ___/___/___ au ___/___/___
 Nature de l'opération : Chargement Déchargement

ENTREPRISE D'ACCUEIL

TRANSPORTEUR / FOURNISSEUR / CLIENT

Raison sociale : GDHM
 Adresse : 9, Rue Paul Langevin
 21300 CHENOVE
Site : CARRIERES DE NOIDANT LE ROCHEUX
 Adresse : 52200 NOIDANT LE ROCHEUX
 Tél : ...03 25 84 33 21.....
 Fax : ...03 25 84 33 22.....
 Représenté par :FREDERIC LEMOINE.....
 Tél :06 07 23 56 69.....
 Fax :

Raison sociale :
 Adresse :
 Représenté par :
 Tél :
 Fax :
Nota : Le transporteur / fournisseur / client s'engage à :
 ▪ Communiquer le présent protocole à ses salariés et sous-traitants concernés par l'opération,
 ▪ Nous communiquer la liste des sous-traitants auxquels il fait appel et auxquels il a transmis le présent protocole,
 ▪ Veiller à ce que les conducteurs des véhicules soient en mesure de présenter ce protocole de sécurité à tout moment.
 L'entreprise de transport doit pouvoir fournir à demande à l'entreprise d'accueil les permis de conduire, les certificats d'assurance, les justificatifs d'entretien et de contrôle périodique des véhicules

NATURE DE LA MARCHANDISE

Granulats Combustibles
 Remblai Autres (préciser) :

Si transport de marchandises dangereuses :	Classe matière	Code danger	N° ONU

CONDITIONNEMENT DE LA MARCHANDISE

Vrac Big-Bags Fûts / Grands Récipients pour Vrac
 Palettes Sacs Autres (préciser) :



CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Benne Citerne Carrossé / Bâché
 Plateau Autres (préciser) : Autres (préciser) :

Equipements spécifiques

Selon les équipements spécifiques utilisés, le transporteur doit veiller à ce que :
 ▪ Ces équipements soient conformes et en bon état de fonctionnement,
 ▪ Le personnel soit formé - habilité à les mettre en œuvre.


CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident ou d'incendie, prévenez immédiatement un représentant du site et alertez les secours. Ne raccrochez jamais le premier. En cas de besoin, des moyens de premiers soins et des extincteurs sont disponibles sur site (voir auprès du personnel GDHM).		SAMU	(0)15 ou 112
		POMPIERS	(0)18 ou 112

Afin de prévenir les risques liés au travail isolé, le responsable de l'entreprise de transport, doit veiller à ce qu'aucun de ses salariés ne travaille seul sur nos sites sans moyen d'alerter les secours. L'accès ou toute activité sur nos sites n'est possible que si les conditions suivantes sont respectées :
 ▪ Présence d'un personnel GDHM,
 ▪ Mise à disposition, par le responsable de l'entreprise de transport, de moyens permettant à son chauffeur, d'alerter les secours.

POUR GDHM

POUR LE TRANSPORTEUR

Date : 20/01/2018 Nom et Fonction : DELAFOND Laurent Président		Reconnait avoir pris connaissance des consignes de sécurité et règles de circulation Date : Nom et Fonction :	signature
---	---	---	-----------

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

- Respectez :
 - ⇒ La limitation de vitesse : 20 km/h,
 - ⇒ Les aires de stationnement,
 - ⇒ Le code de la route et le plan de circulation du site,
 - ⇒ Le port permanent de la ceinture de sécurité,
- L'utilisation du téléphone ou de la radio (CB) doit se faire exclusivement véhicule à l'arrêt,
- L'utilisation du téléphone ne peut se faire qu'en s'arrêtant de marcher et en dehors des zones d'évolution des engins, véhicules et machines en mouvement.
- Soyez vigilant aux piétons et aux véhicules en mouvement, laissez la priorité aux piétons et aux engins
- Ralentissez à l'approche de piétons ou de zone piétonnières,
- Les accompagnateurs (famille, animaux, ...) doivent impérativement rester dans le véhicule,
- N'encombrez pas :
 - ⇒ Les voies de circulation piétons / véhicules,
 - ⇒ Les accès aux bâtiments, escaliers,
 - ⇒ Les issues et matériel de secours.
- Le port des EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, vêtement haute visibilité, gants adaptés à la tâche) est obligatoire sur le site
- Demandez l'accord du personnel GDHM du site avant d'effectuer un chargement / déchargement
- Ne passez pas et ne restez pas derrière les engins et véhicules,
- Respectez les règles d'hygiène, d'ordre et de propreté,
- Respectez les consignes de sécurité affichées sur le site,
- Ne court-circuitez pas les dispositifs de sécurité,
- L'utilisation de machines, engins et équipements de travail propriété de GDHM est interdite,
- Interdiction d'accéder aux installations de traitement / circuler à pied en dehors des zones spécifiquement aménagées.
- Coupez votre moteur, retirez les clefs, et mettez votre frein de parking durant le stationnement,
- Restez dans la cabine ou dans les locaux mis à votre disposition durant les périodes d'attente,
- Respectez la distance de sécurité de 5 m en présence d'une ligne électrique,
- Ne circulez pas benne relevée,
- Veillez à ce que personne ne soit présent dans la zone de chargement / déchargement,
- Les véhicules doivent justifier d'un contrôle technique à jour et satisfaire aux obligations légales,
- La commande des divers équipements propres au véhicule est laissée sous l'entière responsabilité du chauffeur,
- Respectez la charge maximale admissible par votre véhicule / abordez le pont bascule à allure modérée.

CONSIGNES PARTICULIERES

CHARGEMENT GRANULATS / REMBLAIS

- Respectez les consignes données par le chargeur,
- Tournez l'arrière du camion vers le tas de matériaux
- Restez à l'intérieur de la cabine pendant le chargement,
- La charge doit toujours être uniformément répartie,
- Attendez le signal de fin de chargement avant le départ,
- Respectez la charge maximale admissible de votre véhicule.
- Pour les camions bâchés, débâchez et rebâchez votre chargement dans les zones appropriées (zones signalées / à défaut en dehors de pistes de circulation)
- Pour les remorques munies d'arceaux, le montage ou démontage est strictement interdit sur site.

DECHARGEMENT GRANULATS / REMBLAIS

- Veillez à l'immobilisation du véhicule (frein de parking) avant déchargement,
- Avant de benner, assurez-vous que le terrain est stable et plat. Interdiction de benner par vent fort,
- Alignez le tracteur et la semi-remorque,
- Ne circulez pas benne relevée,
- Lors du déverrouillage des portes arrière manuelles, tenez-vous hors de portée des chutes de matériaux,
- Restez dans votre véhicule pendant l'opération, pour pouvoir intervenir en cas de besoin.
- Durant toute l'opération de déchargement, portez en votre ceinture de sécurité et maintenez vos portières fermées,
- Ne reculez jamais durant le déchargement.

CHARGEMENT / DECHARGEMENT BIG-BAGS

- Respectez les consignes données par le cariste,
- La charge doit toujours être uniformément répartie,
- Restez en dehors de la zone d'évolution de l'engin de chargement pour surveiller votre l'opération,
- L'accès au plateau du camion, la remise en place de la bâche ou le sanglage n'est autorisé que lorsque l'opération de chargement / déchargement est interrompue.
- Sanglage / arrimage des Big-Bags obligatoire.

DECHARGEMENT COMBUSTIBLES

- Ne fumez pas et disposez d'un extincteur approprié,
- Les flexibles utilisés pour le dépotage doivent être en bon état,
- Portez vos EPI adaptés aux risques (lunettes, gants, ...)
- En cas de dispersion accidentelle, alertez le site puis absorbez, nettoyez et évacuez les absorbants souillés,
- Restez auprès du camion durant la durée de l'opération,
- Respectez les prescriptions réglementaires en cas de transport de marchandises dangereuses (équipement de bord, signalétique, formation chauffeur, ...).

Plan de circulation

- ⇒ Repérez sur ce plan les voies et sens de circulation ainsi que le lieu de déroulement de votre opération,
- ⇒ Suivez les voies de circulation et cheminements piétonniers pour vous déplacer en toute sécurité.

Consignes générales

En véhicule...

 20Kmh maximum	 Ceinture de sécurité	 Priorité aux véhicules de chantier	 Parking en marche arrière dans les zones prévues	 L'utilisation du téléphone ou de la radio (CB) doit se faire exclusivement à l'arrêt	 Ralentir à l'approche de piétons / de Zones piétonnières
--	---	---	---	--	---

A pied...

 Casque	 Chaussures de sécurité	 Vêtement de haute visibilité			
Respect de la signalétique					

